TB Diplomatre 1420 du 11/01/2004

OBJET : TRANSPARENCE 2008 - RELEVE DE M. CHRISTIAN RAUGEL

1. PRESENTATION DU MOUVEMENT 2008 DES AGENTS TITULAIRES DE CATEGORIE B

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MOUVEMENT 2008 SONT LIEES A :

- LA DIMINUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS A POURVOIR A L'ETRANGER (ENVIRON UNE NTAINE, CONTRE CENT-VINGT EN 2006 ET 2007) DU FAIT NOTAMMENT DE L'HARMONISATION S TEMPS D'AFFECTATION POUR TOUTES LES CATEGORIES (CE QUI A ENTRAINE DES MAINTIENS LUS NOMBREUX DE SECRETAIRES DE CHANCELLERIE POUR UNE QUATRIEME ANNÉE DANS LEURS ONCTIONS) ET DE LA SUPPRESSION, AU COURS DES DERNIERES ANNÉES, D'UN CERTAIN NOMBRE DE POSTES DE TRAVAIL, PARTICULIEREMENT EN EUROPE (RATIONALISATION DU RESEAU). PAR L'ILLEURS, PLUSIEURS EMPLOIS D'ATTACHES DE PRESSE, AUPARAVANT POURVUS PAR DES AGENTS DE CATEGORIE B ONT ETE INSCRITS POUR UNE RELEVE EN CATEGORIE A.

- UN RENOUVELLEMENT IMPORTANT ET RAPIDE DU CORPS DES SECRETAIRES DE CHANCELLERIE: DEPARTS A LA RETRAITE, PROMOTIONS EN CATEGORIE A PLUS NOMBREUSES, REUSSITES AUX CONCOURS... CETTE SITUATION CONDUIT A AFFECTER ENVIRON UN TIERS D'AGENTS DEBUTANTS SUR DES FONCTIONS B A L'ETRANGER CHAQUE ANNEE ALORS QUE LES POSTES DE TRAVAIL A POURVOIR EXIGERAIENT, POUR LES DEUX TIERS D'ENTRE EUX, DES AGENTS EXPERIMENTES (POSTES OU SERVICES DANS DES PAYS A PRESSION MIGRATOIRE OU A RISQUE EN TERME DE SECURITE, SERVICES CONSULAIRES GERANT UNE FORTE COMMUNAUTE EXPATRIEE, SERVICES AVEC DE FORTS BESOINS D'ENCADREMENT DES PERSONNELS, CERTAINS SAF DU SAFU...).

DU FAIT DE CETTE SITUATION, LE DEPARTEMENT A LA RESPONSABILITE DE REPARTIR

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES A DONC PROCEDE A UNE ANALYSE DETAILLEE DU MOUVEMENT EN CONCERTATION ETROITE AVEC L'INSPECTION GENERALE, LES SECRETARIATS DE PROGRAMMES ET LES PRINCIPALES DIRECTIONS CONCERNEES PAR LES EMPLOIS : DIRECTION DES RANCAIS A L'ETRANGER ET DES ETRANGERS EN FRANCE, DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES, DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT ET LES DIRECTIONS GEOGRAPHIQUES EN TANT QUE DE BESOIN. CE TRAVAIL A NOTAMMENT CONSISTE À METTRE LES CANDIDATURES EN REGARD DES POSTES À POURVOIR

DANS CE CONTEXTE, LES VOEUX DES AGENTS, PAR AILLEURS TRES INEGALEMENT REPARTIS, NE CONSTITUENT QU'UN ELEMENT DE L'AFFECTATION., C'EST L'INTERET DU SERVICE QUI DOIT ETRE PRIVILEGIE (TOUT EN CONSIDERANT D'AUTRES FACTEURS, NOTAMMENT LIES A LA SITUATION PERSONNELLE DES AGENTS : SITUATION FAMILIALE ET SANITAIRE...) : LES AGENTS EXPERIMENTES OU DEBUTANTS ONT DONC ETE PRIORITAIREMENT ORIENTES SUR LES POSTES 'ORRESPONDANTS.

2. LES CANDIDATURES SUIVANTES ONT ETE ENREGISTREES SUR LA RELEVE DE M. CHRISTIAN RAUGEL, CHARGE DE MISSION AU SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE A VOTRE POSTE : M. FERNAND BALDO., MME EVELYNE MOGET., M. FRED MARIVAL., MME FRANCOISE NICOLAS., MME FRANCOISE NAVARRO., M. GERARD MONNOU.

AU TERME DE L'EXERCICE DECRIT CI-DESSUS, LE DEPARTEMENT A RETENU LA CANDIDATURE DE MME. FRANCOISE NICOLAS.

- AGEE DE QUARANTE-SIX ANS, DIPLOMEE DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES ET TITULAIRE D'UN DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES EN DROIT COMMUNAUTAIRE, SECRETAIRE DE CHANCELLERIE, L'INTERESSEE EST ENTREE AU DEPARTEMENT EN 2000.

ELLE A SERVI A LA SOUS DIRECTION DE LA CIRCULATION DES ETRANGERS (REDACTION DE MEMOIRES EN DEFENSE DEVANT LE CONSEIL D'ETAT) AINSI QU'AU SERVICE DES NATURALISATIONS DU SERVICE CENTRAL DE L'ETAT CIVIL.

MME NICOLAS OCCUPE ACTUELLEMENT LES FONCTIONS D'ADJOINTE AU CHEF DU BUREAU DE L'ACCUEIL ET DE LA COMMUNICATION DU SCEC.

SES EVALUATEURS METTENT EN AVANT SES ''QUALITES INTELLECTUELLES'', SA ''GRANDE CULTURE PERSONNELLE'', SA ''CONSCIENCE PROFESSIONNELLE'' ET SA ''LOYAUTE''.

- MME NICOLAS EST MERE D'UNE ENFANT SORTIE DE L'AGE SCOLAIRE.
- AVANT SA PRISE DE FONCTION A VOTRE POSTE, QUI INTERVIENDRAIT AU COURS DE L'ETE 2008, L'INTERESSEE SUIVRA LE STAGE DES NOUVEAUX PARTANTS DANS LE RESEAU DGCID. DANS LA MESURE DES POSSIBILITES COMPTE TENU DES CONTRAINTES DE CALENDRIER, LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ORGANISERA UN ''TUILAGE'' DE QUELQUES JOURS A COTONOU ENTRE M. RAUGEL ET MME NICOLAS.

$X \times X$

AFIN DE PERMETTRE AUX AGENTS D'ETRE INFORMES PLUSIEURS MOIS A L'AVANCE DE LEUR FUTURE AFFECTATION ET DE S'Y PREPARER, LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES VOUS SERAIT RECONNAISSANTE DE BIEN VOULOIR LUI CONFIRMER, AVANT LE 18 JANVIER, VOTRE ACCORD A CE PROJET D'AFFECTATION.

LE DEPARTEMENT PRECISE TOUTEFOIS QUE POUR ETRE DEFINITIVE, CETTE NOMINATION DEVRA PREALABLEMENT FAIRE L'OBJET D'UNE INFORMATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CONCERNEE. L'ARTICLE 60 DE LA LOI DU 11 JANVIER 1984 DISPOSE EN EFFET QUE 'L'AUTORITE COMPETENTE PROCEDE AU MOUVEMENT DES FONCTIONNAIRES APRES AVIS DES CAP). LES MUTATIONS COMPORTANT CHANGEMENT DE RESIDENCE OU MODIFICATION DE LA SITUATION DE L'INTERESSE SONT SOUMISES A L'AVIS DES COMMISSIONS''.

SIGNE : RAINERI./.